

Courbevoie, le 24 décembre 2014

**Communiqué de mise à disposition du prospectus ayant reçu le visa n°14-672 de l'Autorité des marchés financiers en date du 23 décembre 2014**

A l'occasion de la cession par l'Etat d'actions de GDF SUEZ, en application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n° 14-672 en date du 23 décembre 2014 sur le prospectus composé :

- du document de référence 2013 de la société GDF SUEZ, déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 mars 2014 sous le numéro D.14-0176 (le « Document de Référence »),
- du rapport financier semestriel de la société GDF SUEZ relatif au premier semestre 2014, publié le 31 juillet 2014, (le « Rapport Semestriel 2014 »),
- de la note d'opération, et
- du résumé du Prospectus (inclus dans la note d'opération).

A l'occasion de la cession par l'Etat d'un nombre maximum de 13 235 294 actions existantes de GDF SUEZ aux salariés et anciens salariés de GDF SUEZ, ce prospectus est mis à la disposition des salariés et anciens salariés de GDF SUEZ dans les pays de l'Union Européenne où l'opération est réputée constituer une offre au public d'actions.

Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Les anciens salariés ont la possibilité de souscrire à cette offre sous certaines conditions et sont invités à contacter le numéro vert suivant pour en savoir plus : 0800 804 105 (du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00).

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social de GDF SUEZ, 1 place Samuel de Champlain, Faubourg de l'Arche, 92930 Paris La Défense cedex (France), sur son site Internet ([www.gdfsuez.com](http://www.gdfsuez.com)) ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amffrance.org](http://www.amffrance.org)). Ce document est également tenu à disposition des salariés auprès des sociétés du groupe GDF SUEZ concernées.

La diffusion de la note d'opération et des autres documents constituant le prospectus et l'acquisition des actions GDF SUEZ peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique.

La note d'opération, et les autres documents constituant le prospectus ou tout autre document relatif à l'Offre ne pourront être distribués qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables, et ne pourront constituer une offre d'acquisition dans les pays où une telle offre enfreindrait la législation applicable.

La société attire l'attention du public sur les facteurs de risque décrits au chapitre 2 du document de référence 2013 et à la section 2 de la note d'opération.

Restrictions concernant les États-Unis d'Amérique :

Les actions GDF SUEZ n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le "Securities Act"). Les actions GDF SUEZ ne pourront être acquises aux États-Unis d'Amérique que dans le cadre d'une exemption à l'enregistrement prévue par le Securities Act et dans le respect de la réglementation alors applicable. La note d'opération ne doit pas être distribuée aux États-Unis d'Amérique.